



CC Touraine-Est Vallées (Siren : 200073161)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Montlouis-sur-Loire
Arrondissement	Tours
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Vincent MORETTE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	48 Rue de la Frelonnerie
Distribution spéciale	BP 70
Code postal - Ville	37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE
Téléphone	02 47 50 80 94
Fax	02 47 50 79 65
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	41 414
-----------------------------	--------

Densité moyenne 194,17

Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Azay-sur-Cher (213700156)	3 145
37	Chançay (213700529)	1 154
37	Larçay (213701246)	2 541
37	La Ville-aux-Dames (213702731)	5 656
37	Monnaie (213701535)	4 809
37	Montlouis-sur-Loire (213701568)	11 213
37	Reugny (213701949)	1 797
37	Véretz (213702673)	4 816
37	Vernou-sur-Brenne (213702707)	2 877
37	Vouvray (213702814)	3 406

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i>
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement <i>Plan climat Air Énergie Territorial (PCAET), en application de l'article L.229-26 du Code de l'Environnement.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Action sociale d'intérêt communautaire Politique de petite enfance : (cf délib d'intérêt communautaire) Politique d'enfance : (cf délib d'intérêt communautaire) Politique jeunesse : (cf délib d'intérêt communautaire)</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>Action sociale d'intérêt communautaire Politique de petite enfance : (cf délib d'intérêt communautaire)</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; le soutien aux activités commerciales <i>Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales</i>

d'intérêt communautaire ;

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire : (voir annexe aux statuts)

- Activités péri-scolaires

Politique d'enfance : (cf délib d'intérêt communautaire) Politique jeunesse : (cf délib d'intérêt communautaire)

- Activités culturelles ou socioculturelles

Action culturelle - Définition et mise en œuvre d'un plan de développement culturel sur le territoire communautaire en partenariat avec les saisons culturelles communales, - Soutien à tout partenaire ayant un projet de rayonnement communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation des sols et de tous actes individuels relatifs à cette utilisation, sans préjudice du pouvoir de décision qui demeure de la compétence exclusive des maires des communes membres et, à cet effet, gestion d'un service instructeur intercommunal.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie (cf. la délibération définissant l'intérêt communautaire)

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Logement et habitat

- Politique du logement social

Politique du logement et du cadre de vie : Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Politique du logement et du cadre de vie : Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Infrastructures

- Eclairage public

Éclairage Public : Gestion, maintenance, rénovation et aménagement des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de signalisation lumineuse tricolore. Sont pris en considération les installations situées sur les domaines définis comme suit : les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique automobile et/ou piétonne, au sens du code de la route, ainsi que leurs dépendances, le domaine public immobilier dont les installations sont raccordées au réseau d'éclairage public, les espaces publics ou privés appartenant aux communes. Sont exclus de cette compétence : - la réalisation de travaux ou prestations relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique, - les réseaux de distribution d'électricité.

- Pistes cyclables

Schéma directeur des voies et itinéraires cyclables

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévues au I de l'article L 1425-1 du CGCT La Communauté de Communes est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. ;

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion des maisons des services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

- Autres

Instruction des demandes d'autorisation d'utilisation des sols et de tous actes individuels relatifs à cette utilisation, sans préjudice du pouvoir de décision qui demeure de la compétence exclusive des maires des communes membres et, à cet effet, gestion d'un service instructeur intercommunal. Études et prestations de services : La Communauté de communes peut réaliser, à titre accessoire et dans le cadre de ses compétences, des prestations de services pour le compte d'autres collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes, dans le respect des règles de la commande publique. Pour chacune de ces prestations de service une convention précisera les conditions de mise en œuvre. Adhésion aux Syndicats Mixtes : Par dérogation aux dispositions de l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion à un syndicat mixte chargé de l'exercice d'une compétence pour laquelle la communauté de communes est compétente intervient par délibération du conseil communautaire. Aménagement rural : Actions liées à l'aménagement rural : étude, réalisation et mise en œuvre d'un projet agri-urbain de la communauté de communes. Gendarmerie : - Construction et gestion des immeubles abritant des locaux de services techniques et de logements de la gendarmerie intercommunale de Montlouis-sur-Loire. Système d'information géographique

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
37	SM Touraine Propre (253703128)	SM fermé	524 231
37	Affluents Nord Val de Loire (200085702)	SM fermé	245 030
41	SM du bassin de la Cisse (200032563)	SM fermé	42 425
37	Nouvel Espace du Cher (200077899)	SM fermé	320 788
41	SMO "Val de Loire Numérique" (200046050)	SM ouvert	660 435
37	SM du bassin de la Brenne (200090025)	SM fermé	33 686
37	SM de l'Agglomération Tourangelle (253753156)	SM fermé	399 272
45	Etablissement public Loire (254502008)	SM ouvert	4 483 806

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)